



Observatoire DT DICT BOURGOGNE

2 mars 2016 – 9h00 - FRTP Bourgogne

Aide -mémoire

Selon les points de l'ordre du jour

1 Accueil

De nouvelles personnes rejoignent l'Observatoire : Claudine LOUIS de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, Laurent LAPLACE de GrDF, Alain PARADIS et Jean-Luc MILLIER de la DREAL Bourgogne-Franche Comté. Bienvenue à tous.

2 Présentation de la nouvelle organisation de la DREAL Bourgogne Franche Comté

Le document présenté en séance par M VANDERSPEETEN, Directeur Adjoint du Service Prévention des risques, est joint en annexe.

→ Les interlocuteurs principaux de l'Observatoire DT DICT Bourgogne sont Alain PARADIS et Jean-Luc MILLIER.

→ La DREAL informe qu'elle engage systématiquement une analyse complète des incidents gaz, dès réception des courriers qui lui sont transmis par les exploitants. Les rôles et responsabilités des différents acteurs des chantiers sont examinés : MOA, MOE, Exploitant, Entreprise. L'analyse peut éventuellement conduire à l'émission d'un PV pour un ou plusieurs acteurs.

→ Il est rappelé, que les entreprises peuvent (plutôt doivent) utiliser le constat de dommage et le constat Arrêt de travaux, pour signaler les problématiques de sécurité rencontrées lors de l'exécution des chantiers, ou lors d'un dommage.

→ Il est décidé de constituer un groupe de travail pour échanger sur les bonnes pratiques à favoriser, dans le cadre des relations MOA/MOE/Exploitants/Entreprises. Les personnes volontaires pour ce groupe sont Sébastien Aspert, Géraldine Jacquelin, Alain Mathieu, Laurent Laplace, Geoffroy Deleval, Richard Fiet, Denis Grandjean, Stéphane Flénet et Guy Delaporte. Catherine Durand est en charge de l'organisation de ce groupe de travail.

3 Information sur le Tour de France de la FNEDRE du 21 juin à Dijon et sur l'AG de l'Observatoire National DT DICT du 9 juin à Paris

→ Le Tour de France de la FNEDRE fera étape le 21 juin sur la PADRE de Domois. L'objectif est de rassembler et sensibiliser tous les acteurs des chantiers sur les techniques et exigences de la détection de réseaux. Des fabricants de matériels seront présents. A noter dans les agendas.

→ L'initiative du groupe de travail décidé pour favoriser les bonnes pratiques des relations entre MOA/MOE/Exploitants/Entreprises (voir point 2) sera portée à l'ordre du jour des travaux, qui suivront l'Assemblée Générale de l'Observatoire National DT DICT du 9 juin 2016.

4 Chiffres et tendances 2015 : nombre de DT, DICT, ATU émis/reçus par les différentes organisations et nombre de dommages

Les documents présentés en réunion sont joints en annexe. Les principales remarques formulées sont les suivantes :

→ Il y a encore trop de DT-DICT conjointes et d'ATU.

→ Il est rappelé que pour les Travaux Urgents à proximité des ouvrages sensibles, le contact téléphonique préalable est obligatoire.

→ GrDF alerte sur le nombre de dommages constatés en 2015 : 14 dommages enregistrés sur la ville de Dijon. Idem pour ErDF qui passe de 172 dommages aux ouvrages en 2014 à 187 en 2015 en Bourgogne.

→ ErDF alerte également sur le besoin de développer l'offre proposée pour la réalisation d'IC, et sur la nécessité de faire progresser les pratiques de transmission des données résultant des IC aux exploitants concernés. L'échéance de 2019 fixée par la réforme pour fiabiliser les cartographies des réseaux sensibles est maintenant très proche !

→ Compte tenu des changements de personnels dans les entreprises, de nouvelles formations/sensibilisations sur les fondamentaux de la réglementation DT DICT seraient à prévoir. Idem pour les personnels intérimaires. Les représentants de la FRTP souhaitent connaître les entreprises concernées par ces besoins, pour prendre contact et donner suite.

→ Les résultats chiffrés sont à corréliser aux activités. Pour info, la FRTP rappelle que le secteur des TP en Bourgogne est passé de 8000 à 6100 salariés entre 2014 et 2015. Une baisse de 25% des effectifs est également enregistrée au CFA des TP. La pression du marché déclenche, pour les entreprises, un besoin d'étendre la polyvalence sur les différents métiers des TP et donc l'élargissement des compétences et savoir faire des salariés.

5 Informations sur la tenue du premier comité de concertation

La réunion s'est tenue le 14/12/2015 et 3 dossiers ont été examinés.

→ Les contributeurs sont unanimes pour saluer l'esprit constructif et pédagogique de cette réunion. L'équipe REGLEMENTS de la SMABTP a particulièrement apprécié la démarche, et indique que le retour d'expérience, qui lui a été fait, lui a permis de faire évoluer le discours pédagogique, désormais tenu à l'égard des entreprises assurées.

→ L'entreprise PENNEQUIN témoigne également de l'intérêt du comité, qui a déclenché dans ses services la révision du processus organisationnel, notamment un suivi exhaustif des DT en réunion de planning hebdomadaire.

→ Un constat est établi à l'issue des échanges : les MOE sont encore très en retrait des exigences de la réforme anti-endommagement. Ils sont totalement absents à l'Observatoire Régional DT DICT, bien qu'étant acteurs majeurs dans l'acte de construire. Il est suggéré qu'au titre de l'Observatoire, un courrier avec AR soit établi, pour que les organisations représentantes se mobilisent.

6 Actualité réglementaire et normative

Le document présenté en réunion est joint en annexe.

→ Concernant l'obligation relative à l'AIPR, il est souligné, que même si l'entrée en vigueur est décalée, il ne faut pas prendre de retard dans l'inscription de ses personnels aux formations, le nombre de salarié à former étant conséquent.

→ Pour information, un support mémento sur l'essentiel des formations est en cours d'élaboration par FORMA TP et l'OPPBTP. Ce support sera remis aux stagiaires à l'issue des formations. Et pour mémo, les 178 questions des tests AIPR sont disponibles sur le site du Guichet Unique.

7 Offre de formation AIPR-PADRE

L'offre de formation proposée à Domois est complète, tant pour les concepteurs, les encadrants et opérateurs. Entre le 18 janvier, date de lancement, et le 2 mars, date de l'observatoire, 16 sessions se sont tenues.

8 Présentation des éléments essentiels de la norme NFS70-003Partie 4

Le document de présentation de Nathalie Rouanet et les exemples des clauses techniques et financières à intégrer aux appels d'offres sont joints en annexe (IC, Marquage/Piquetage, Arrêt de travaux, Recolement). Ces outils très pratiques sont également disponibles sur le site Internet développé par Erwan Lemarchand au titre du CNFPT (pour y accéder taper DT DICT-actu sur votre moteur de recherche).

9 Point d'avancement PCRS du SIEEN

Ce point sera traité lors de la prochaine réunion de l'Observatoire DT DICT Bourgogne. Plusieurs membres suggèrent, qu'en plus de l'exemple du SIEEN qui sera présenté par Eric Danion, un représentant de GEOBOURGOGNE soit invité. Le contact est Pauline Dumontet.

10 Projet de rédaction d'une fiche « pense bête » sur les bonnes pratiques et les relations Entreprises/MOE/MOA

Ce point a été abordé lors des échanges en 2. Un groupe de travail a été constitué, les conclusions seront présentées lors de la prochaine réunion de l'Observatoire.

11 Présentation des PAD et échanges

La présentation de Tamara Leylavergne, intervenant pour l'ensemble des PAD historiques, est jointe en annexe. Les principales remarques formulées sont les suivantes :

→ L'interopérabilité entre les PAD et le GU, projet de la responsabilité de l'INERIS, est prévue en 2016. Tous les PAD y contribuent.

→ Un travail important d'information à destination des Collectivités semble nécessaire. Pour nombre d'élus et techniciens des Collectivités, on constate des confusions importantes entre les différentes réglementations qui s'appliquent : réforme anti endommagement, coordination de travaux, voirie, ... Les offres commerciales des PAD, éloignées de l'objet initial, confortent cette confusion.

→ Des anomalies pratiques sont signalées. Le cas particulier d'une DICT pour des travaux sur la commune de Saint Loup de Varennes est signalé : la déclaration a été faite, via un PAD, sur un formulaire non officiel. Tamara Leylavergne fera suivre au PAD concerné, pour traitement. Une explication est attendue par l'observatoire en réponse à cette anomalie.

→ Tous les exploitants de réseaux ne répondent pas aux DT DICT, par choix ou en raison du secret nécessaire lié aux réseaux stratégiques : c'est le cas de TRAPIL notamment. L'observatoire rappelle qu'un contact doit dans ce cas être pris avec l'exploitant.

La prochaine réunion est programmée :

Mercredi 5 octobre 2016 de 9h00 à 12h30 à la FRTP Bourgogne